



VBC
PHARMA

Partenaire de :

KLÉSIA
Assureur d'intérêt général

**Moins
d'administratif.
Plus de sérénité
pour votre
officine.**

VBC Pharma prend en charge la gestion complète de vos contrats frais de santé et prévoyance — sans frais pour votre officine.

SPÉCIALISTE OFFICINES

PARTENAIRE KLÉSIA

Ce que vivent chaque jour les titulaires d'officine

Entre la gestion courante, les équipes et les patients, le volet complémentaire santé et prévoyance s'accumule sans jamais vraiment avancer.

Affiliations à la complémentaire santé & radiations chronophages

Chaque entrée ou départ d'un salarié génère des démarches répétitives et du papier qui s'accumule.

Suivi des arrêts de travail flou

Les indemnisations prévoyance sont difficiles à tracer, les délais peu transparents, les échanges avec l'assureur compliqués.

Salariés peu informés

Vos équipes ne comprennent pas leurs garanties. Cela génère des questions récurrentes que vous n'avez pas le temps de traiter.

Lien paie & assureur difficile

Les interfaces entre votre gestionnaire de paie, l'assureur et vos dossiers salariés manquent de fluidité et de cohérence.

Ce que nous vous apportons : moins d'administratif, plus de sérénité

VBC Pharma prend en charge la gestion et le suivi de vos frais de santé et de votre prévoyance.

Vous gardez la maîtrise, nous prenons en main l'opérationnel.

0 €

Aucun coût pour votre officine. Le service est entièrement financé par notre partenariat avec KLÉSIA.

Un interlocuteur unique

Un contact dédié, disponible et au fait de votre dossier.

Gestion structurée

Un suivi rigoureux, des process clairs et des relances proactives.



100 % pris en charge via notre partenariat avec KLESIA — aucun surcoût pour votre structure.

Ce que nous prenons en charge, concrètement

Quatre domaines d'intervention, pensés pour alléger votre quotidien administratif et protéger vos équipes.



Entrées & sorties

Gestion complète des affiliations et radiations en frais de santé — aucune démarche à votre charge.



Suivi des indemnisations

Traçabilité des dossiers prévoyance, suivi des arrêts de travail et coordination directe avec l'assureur.



Assistance directe

Un point de contact pour vous et vos salariés — questions administratives, situations complexes, urgences.



Explication des garanties

Présentation claire des contrats à vos équipes — pour qu'elles comprennent leurs couvertures et que vous ne portiez pas ce rôle.

Comment ça se passe ?

Un processus en quatre étapes, simple et sans friction. De la prise de contact à un suivi pérenn de votre officine.

Premier contact

Échange téléphonique, visio, ou rdv dans votre
officine

1

Mise en place

Transfert de gestion et onboarding

3

2

Analyse

Contrats, effectifs et besoins

4

Suivi continu

Points réguliers et gestion assurée

La majorité des officines sont opérationnelles en moins de deux semaines.

Pas de rupture de service, pas de démarche complexe de votre côté.

Quelques chiffres pour vous situer

VBC Pharma accompagne des officines partout en France, avec un modèle éprouvé et un financement sans surcoût pour les entreprises.

+100

Officines accompagnées

Des titulaires qui nous ont confié la gestion de leur prévoyance et frais de santé.

+1000

Affiliés couverts

Salariés et ayants-droits d'officine dont les dossiers sont suivis activement.

0 €

Coût pour l'officine

Modèle sans surcoût pour votre structure.

100%

Pris en charge

La totalité de nos prestations sont couvertes via notre accord avec KLESIA.



VBC
PHARMA

Partenaire de :

KLÉSIA
Assureur d'intérêt général

Échangeons sur votre officine

Pas de démarchage agressif, pas d'engagement immédiat. Un simple échange pour voir si notre accompagnement correspond à ce dont vous avez besoin.

Romain Vrinat

Gérant d'Assurances VBC

Votre expert dédié aux pharmacies d'officines.

Coordonnées

06 23 20 94 38

romain.vrinat@assurancesvbc.com

Site Web : www.vbcpharma.fr

VBC Pharma est une marque de la SARL ASSURANCES VBC au capital de 1 000 € - Société de courtage d'assurances - RCS Clermont-Ferrand 879222925 - Immatriculée à l'ORIAS sous le n°19008826(www.orient.fr) - Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière conformes aux articles L.512-6 et L.512-7 du Code des Assurances sous le contrôle de l'ACPR, 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS CEDEX 09 (www.acpr.banque-france.fr), SARL ASSURANCES VBC exerce son activité en application de l'article L.50-1 II b du Code des Assurances : la liste des compagnies d'assurances partenaires est disponible sur demande.